

## CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UN GUICHET UNIQUE DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC DE RÉNOVATION DE L'HABITAT

**La présente convention** est établie entre :

**Le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français** dont le siège est situé au 20 Boulevard du Maréchal Lyautey, 91490 Milly-la-Forêt, représenté par son Président, Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, dûment habilité par délibération du 8 septembre 2020 et ci-après désigné « **le Parc** » ;

d'une part,

ET

**La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau** dont le siège est situé au 44 Rue du Château, 77300 Fontainebleau, représentée par son Président, Monsieur Pascal GOUHOURY, dûment habilité par décision du Conseil communautaire du 10 décembre 2020, ci-après désignée « **la CAPF** » ;

d'autre part,

Ci-après désignés conjointement par « **les Partenaires** ».

*Vu l'article L.5721-9 du Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à la mission d'accompagnement du service public de la performance énergétique de l'habitat*

*Vu la délibération n° 2018-041 du Comité syndical du 20 juin 2018 approuvant le Plan Climat du Parc naturel régional du Gâtinais français,*

*Vu la délibération n° 2019-56 du Conseil communautaire du 5 décembre 2019 arrêtant le projet de Plan Climat Air Énergie Territoire (PCAET) de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau,*

*Vu la délibération du comité syndical du 10 octobre 2023 autorisant le Président du Parc naturel régional du Gâtinais français à signer la présente convention,*

*Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 septembre 2023 autorisant le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau à signer la présente convention,*

Il a été convenu ce qui suit :

## TABLE DES MATIÈRES

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UN GUICHET UNIQUE DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC DE RÉNOVATION DE L'HABITAT .....	1
SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT .....	4
ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION .....	4
ARTICLE 2 – DESCRIPTIF DU SERVICE PROPOSÉ PAR LE PARC .....	4
2.1. Les missions .....	4
2.2. Temps agent consacré au service .....	5
ARTICLE 3 – LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES .....	6
3.1 Durée de la convention .....	6
3.2 Avenant .....	6
3.3 Les engagements techniques .....	6
3.4 Les engagements financiers .....	7
3.4.1. Engagements .....	7
3.4.2. Résiliation et litige .....	7
ARTICLE 4 – INDICATEURS DU SERVICE .....	7
4.1 Actes techniques .....	8
4.2 Animation et communication .....	8
ARTICLE 5 – GOUVERNANCE .....	9
ANNEXE 1 – TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU.	11
ANNEXE 2 – FICHE DE POSTE DU CHARGÉ DE MISSION .....	12
ANNEXE 3 – CALENDRIER PRÉVISIONNEL .....	14

## PRÉAMBULE

La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau s'est saisie des questions d'adaptation et de lutte contre le changement climatique en élaborant son Plan Climat Air Énergie, identifiant le secteur résidentiel comme premier consommateur d'énergie du territoire.

Le Parc naturel régional du Gâtinais français est un syndicat mixte d'aménagement et de gestion dont la forme juridique lui permet d'exercer au-delà de son périmètre de labellisation. Il a contractualisé en 2020 avec la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, en 2021 avec la Communauté de communes du Val d'Essonne et la Communauté de communes Entre Juine et Renarde et en 2022 avec la Communauté d'agglomération de Melun Val de Seine et la Communauté de communes du Pays de Montereau, afin de couvrir l'ensemble de leurs intercommunalités sur le conseil à la rénovation énergétique de l'Habitat privé.

Depuis 2021, l'Espace Conseil France Rénov' du Parc propose un service de conseils et d'accompagnement personnalisés aux habitants d'un territoire composé de 119 communes et représentant 352 652 habitants. En 2023, il s'intègre dans la démarche « Mon Accompagnateur Rénov' » qui permet, en plus, de réaliser des audits énergétiques afin que les ménages s'inscrivent dans des parcours de rénovations globales et performantes, et puissent bénéficier d'aides financières.

Les conseillers ont réalisé 2 396 conseils de premier niveau, 1 953 conseils personnalisés, 268 évaluations énergétiques de ménages, pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie sur l'année 2022.

Les partenaires ont expérimenté sur l'année 2020 un service mutualisé d'Espace Info Énergie. Suite à cette expérience commune et à la mise en place du programme « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique » (SARE), les partenaires ont souhaité renouveler et faire évoluer leur service mutualisé dès 2021 et ce pour trois ans.

Au vu de la réussite du partenariat précédent entre la CAPF et le Parc, et des nouveaux dispositifs de l'État, les partenaires souhaitent continuer leur collaboration afin de faire bénéficier aux habitants des 26 communes de la CAPF d'un accompagnement dans leurs démarches de rénovation énergétique, indépendamment de leurs montants de revenus.

## SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT

Il s'agit de proposer aux habitants, un guichet unique service public de la rénovation de l'habitat sur l'ensemble du territoire de la CAPF. Annexe 1 – Territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau.

### ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement et de financement du partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau et le Parc naturel régional du Gâtinais français, dans le cadre du service unique d'accompagnement à la rénovation énergétique sur l'ensemble du territoire de la CAPF.

### ARTICLE 2 – DESCRIPTIF DU SERVICE PROPOSÉ PAR LE PARC

#### 2.1. Les missions

Le service proposé est un service indépendant d'information, de conseil et d'accompagnement. Il concerne les propriétaires et les locataires du parc privé. Il s'applique aux logements individuels et aux copropriétés.

Les principales missions sont :

- **Information et conseils de premier niveau :**
  - sur les travaux les plus efficaces,
  - sur les dispositifs financiers existants ;
  - sur l'aspect technique, administratif, juridique ou social.
  
- **Information et conseils personnalisés :**
  - Assistance à l'utilisation des plateformes ;
  - Définition des travaux de rénovation du logement adaptés aux besoins du ménage ;
  - Informations sur la qualité et le contenu des devis ;
  - Accompagnement technique, administratif ou social.
  
- **Accompagnement pour la réalisation des travaux de rénovation globale :**
  - Visite de l'habitation et élaboration de l'état initial ;
  - Réalisation d'une évaluation énergétique ;
  - Simulation thermique à l'aide d'un logiciel 3CL2021 ;
  - Aide au choix du programme de travaux ;
  - Explication des qualifications requises pour la réalisation des travaux ;
  - Réalisation d'un plan de financement ;
  - Accompagnement à la constitution des dossiers de demandes d'aides

- **Animation du réseau de professionnels :**
  - Organisation de conférences à l'attention des entreprises et maîtres d'œuvre locaux ;
  - Animations pédagogiques à destination des copropriétés et des professionnels de la copropriété ;
  - Développement d'un réseau d'acteurs institutionnels et techniques.
- **Communication :**
  - Réalisation de plaquettes de communication / roll-up / affiches ;
  - Organisation et tenue de permanences ;
  - Proposition de réunions publiques / participation à des forums ou toute autre forme d'évènement.

Une communication spécifique est réalisée par la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, pour une visibilité optimale du service proposé.

- **Participation à la vie du Parc :**
  - Participation aux réunions d'équipe et temps de formation ;
  - Suivi et rendre compte de son activité ;
  - Participation aux échanges avec le réseau d'acteurs institutionnels et techniques (Anah, Région, Conseil départemental de Seine-et-Marne, Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne, commissions énergie du Parc, Conseils communautaires de la CAPF, etc.)

Des permanences seront organisées. La régularité et le lieu des permanences pourront évoluer en fonction des besoins. Le chargé de mission sera basé dans les locaux du Parc.

## 2.2. Temps agent consacré au service

Le Parc assure le recrutement et la gestion de la situation administrative (avancement, congés de maladie, discipline, etc.) du chargé de mission qui interviendra prioritairement sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau.

Le temps agent est défini comme suit :

FILIÈRE	CATÉGORIE AGENTS	QUOTITÉ MISE À DISPOSITION EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN ANNUEL	TÂCHES AFFECTÉES
Technique	B ou A	2	Conf. Art 2.1 et annexe 2 de la convention

Le temps agent mis à disposition est indiqué sous réserve de recrutement de candidat(e)s pour la CAPF, correspondant aux critères du réseau France Rénov'.

La fiche de poste des chargés de mission est donnée à titre indicatif, en annexe 2 de la présente convention.

## ARTICLE 3 – LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

### 3.1 Durée de la convention

Les partenaires conventionnent pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, soit jusqu'au 31 décembre 2026 inclus.

### 3.2 Avenant

Toute modification de la présente convention, fera l'objet d'un avenant approuvé par les parties.

### 3.3 Les engagements techniques

#### Le Parc naturel régional du Gâtinais français

Structure porteuse du service d'accompagnement à la rénovation énergétique, le Parc naturel régional du Gâtinais français s'engage à :

- Préparer et piloter les réunions du comité de pilotage, instance de gouvernance du partenariat ;
- Suivre et évaluer le partenariat ;
- Former et encadrer le chargé de mission dédié au territoire de la CAPF
- Mettre à disposition du chargé de mission : un ordinateur portable et les licences nécessaires à la mise en œuvre de sa mission, un téléphone fixe et/ou un téléphone portable ;
- Sur les jours de présence sur le territoire du Parc, mettre à disposition du chargé de mission : un poste de travail, l'accès aux véhicules de services ;

#### La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau de son côté s'engage à :

- Désigner un élu titulaire et un suppléant, la représentant au comité de pilotage organisé par le Parc ;
- Informer ses communes et ses administrés de l'existence du service de rénovation énergétique ;
- Diffuser des outils de communication du service ;
- Participer aux comités de pilotage ;
- Sur les jours de présence sur le territoire de la CAPF, mettre à disposition du chargé de mission : un poste de travail ;
- Verser au Parc naturel régional du Gâtinais français la contribution financière fixée dans le cadre du service de rénovation énergétique (voir 3.2 *Les engagements financiers*).

## 3.4 Les engagements financiers

### 3.4.1. Engagements

La CAPF s'engage à contribuer financièrement au service public de rénovation de l'habitat à hauteur de 165 000 € sur trois ans et verser au Parc jusqu'à 210 363 € de certificats d'économie d'énergie (CEE).

Le Parc naturel régional du Gâtinais français émet annuellement un titre de paiement des sommes suivantes :

- 55 000 € à la signature correspondant à la contribution de la CAPF ;
- 55 000 € en janvier 2025 correspondant à la contribution de la CAPF et 70 121 € au titre des CEE 2024 ;
- 55 000 € en janvier 2026 correspondant à la contribution de la CAPF et 70 121 € au titre des CEE 2025 ;
- 70 121 € en décembre 2026 au titre des CEE 2026 ;

### 3.4.2. Résiliation et litige

La présente convention peut être résiliée par l'un des partenaires à tout moment, moyennant un préavis de 3 mois, par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas de résiliation de la présente convention de partenariat, toutes les sommes engagées dans le cadre de la convention restent dues. Un remboursement de la différence sera réalisé dans les trois mois suivant la résiliation.

La confirmation du service est notamment soumise au soutien financier de l'Anah au service.

À défaut d'accord amiable, les litiges ou contestations seront portés devant le Tribunal Administratif de Melun.

## ARTICLE 4 – INDICATEURS DU SERVICE

Chaque indicateur fera l'objet d'une synthèse pour l'intercommunalité. Ces indicateurs sont financiers et permettent le cofinancement du service, en obtenant les Certificats d'économie d'énergie correspondant.

Le Parc naturel régional du Gâtinais français rédigera un bilan annuel de l'activité du service public de la rénovation de l'habitat et le transmettra à la CAPF.

Le suivi des contacts dans le cadre du service de rénovation énergétique est réalisé de manière continue. Ces données permettent de réaliser des statistiques, pouvant être présentées en comité de pilotage. Ces informations sont tenues à disposition des

partenaires signataires à tout moment, en fonction de leurs besoins, dans la limite du respect de la loi sur la protection des données personnelles.

Le suivi des contacts est notamment basé sur l'établissement systématique d'une fiche contact pour chaque demande de renseignement ou de conseil. Le renseignement de cette fiche se fait au travers d'un logiciel «SARENOV», mis à disposition par l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

## 4.1 Actes techniques

Indicateurs pour la période		Public cible	Objectifs nombre d'actes			
			2024	2025	2026	
Accompagnement des ménages	Information de premier niveau	Logement individuel	493	493	493	
		Copropriété	20	20	20	
	Conseils personnalisés	Logement individuel	368	368	368	
		Copropriété	23	23	23	
	Accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale ( <i>phases amont du chantier</i> )	Logement individuel	55	55	55	
		Copropriété	1	1	1	
	Accompagnement des ménages dans l'avancement de leur chantier de rénovation globale (phases de préparation et de réalisation du chantier puis suivi post-travaux)	Logement individuel	14	14	14	
		Copropriété	1	1	1	
	Petit tertiaire privé	Information de premier niveau	Petit tertiaire privé	20	20	20
		Conseils		12	12	12

## 4.2 Animation et communication

- Permanences physiques ;
- Infographies trimestrielles et annuelles ;
- Participation à la tenue de stands sur demande de l'intercommunalité ;
- Participation aux actions de communication de l'intercommunalité

## ARTICLE 5 – GOUVERNANCE

Un comité de pilotage aura pour but d'assurer le suivi et l'évaluation des activités du service et de réorienter, si besoin, les objectifs et les engagements de résultats.

Ce comité de pilotage est composé des élus référents du service pour les partenaires signataires de cette convention, ainsi que de ceux représentant les partenaires financiers de l'opération. Il pourra être élargi à d'autres acteurs concernés, après accord de l'ensemble des partenaires.

Le comité de pilotage a pour missions :

- d'assurer le bon déroulement des actions engagées ;
- d'établir le suivi financier du/des programme(s) soutenu(s) ;
- de procéder à l'évaluation annuelle des actions et de décider de la suite à donner pour l'année suivante.

Il se réunira autant que de besoin et en fonction de l'avancement des actions, à une date choisie d'un commun accord entre les partenaires.

Il est d'ores et déjà convenu d'organiser :

- un comité de pilotage de démarrage pour valider les objectifs de l'expérimentation au démarrage du projet ;
- un comité de pilotage annuel pour présenter des éléments de bilan.

À chaque réunion, le chargé de mission sera invité à présenter notamment :

- les actions réalisées depuis la précédente réunion ;
- les difficultés rencontrées, les solutions proposées ;
- les actions envisagées au cours de l'année suivante.

L'ordre du jour devra être transmis au moins 1 semaine avant le comité de pilotage. Un compte-rendu sera proposé par le Parc naturel régional du Gâtinais français pour relecture et validation des partenaires.

La mise en œuvre du partenariat implique le respect par chaque partenaire de son rôle tel que défini dans la présente convention.

Un calendrier prévisionnel est présenté en annexe 3.

En deux exemplaires :

Fait à Milly-la-Forêt, le XXX 2023

**Pascal GOUHOURY**

**Jean-Jacques BOUSSAINGAULT**

Président de la Communauté  
d'agglomération du Pays de  
Fontainebleau

Président du  
Parc naturel régional du Gâtinais  
français

## ANNEXE 1 – TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE FONTAINEBLEAU

Les communes appartenant à la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau sont les suivantes :

- Achères-la-Forêt
- Arbonne-la-Forêt
- Avon
- Barbizon
- Bois-le-Roi
- Boissy-aux-Cailles
- Bourron-Marlotte
- Cély
- Chailly-en-Bière
- Chartrettes
- Fleury-en-Bière
- Fontainebleau
- Héricy
- La Chapelle-la-Reine
- Le Vaudoué
- Noisy-sur-École
- Perthes
- Recloses
- Saint-Germain-sur-École
- Saint-Martin-en-Bière
- Saint-Sauveur-sur-École
- Samois-sur-Seine
- Samoreau
- Tousson
- Ury
- Vulaines-sur-Seine





## ANNEXE 2 – FICHE DE POSTE DU CHARGÉ DE MISSION

### Chargé de mission France Rénov'

Fiche mise à jour : 05/07/2023

#### CONTEXTE

Le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français rassemble 70 communes, réparties sur les départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne. Créé en 1999, le Parc a pour objectif notamment, de préserver le patrimoine naturel, paysager et architectural de la région.

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU POSTE

Corps : Fonction publique territoriale  
Filière : Technique  
Catégorie : A ou B  
Grade : Ingénieur ou Technicien territorial  
Recrutement contractuel (CDD de 3 ans)

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU SERVICE

Service : Pôle Aménagement  
Composition du service : 19 personnes  
Sous l'autorité de la directrice du Parc, du responsable du pôle et de la cheffe de service SPRH, le chargé de mission anime la politique de maîtrise de l'énergie auprès des habitants et porteurs de projet privés, en relation avec ses interlocuteurs internes (agents du Parc) et externes (responsables de services des intercommunalités, Présidents et élus référents des intercommunalités, maires).

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX MISSIONS DU POSTE

##### MISSIONS PRINCIPALES

##### Accompagner les porteurs de projets pour une meilleure maîtrise de l'énergie

- Conseiller les propriétaires privés sur les travaux à prioriser et réaliser des visites techniques chez les particuliers dans le cadre de leurs projets d'économies d'énergie (accueil et conseil téléphonique, visites sur site si nécessaire, évaluation du logement et recommandations...)
- Mobiliser et accompagner les copropriétaires autour de projets de rénovation des parties communes ou énergétique globale : état des lieux de la copropriété, suivi d'audit et vulgarisation, programmation et suivi des travaux, etc.
- Animer des permanences sur le territoire des intercommunalités
- Instruire les dossiers de subventions des porteurs de projet privés portant sur les économies d'énergie, les présenter à la commission énergie du Parc
- Participer aux réunions d'équipe, aux commissions ou groupes de travail des intercommunalités

##### Sensibiliser et accompagner les changements de comportements pour économiser l'énergie

- Mener des actions de sensibilisation sur les économies d'énergie (stands, conférences, formations...)
- Réaliser des supports pédagogiques (plaquettes, kakemono,...) à destination du grand public



Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20231006-2023-144-DE  
Date de réception préfecture : 06/10/2023

## PROFIL

Formation BAC + 2 à BAC + 5 ou expérience professionnelle équivalente en énergie, performances énergétiques des bâtiments ou bâtiment.

### Permis B obligatoire.

## COMPÉTENCES, CONNAISSANCES REQUISES

### CONNAISSANCES GÉNÉRALES ET TECHNIQUES

Maîtrise de l'énergie, énergie renouvelable, fonctionnement thermique des bâtiments, éco-matériaux. Connaissances générales techniques en bâtiment.

Maîtrise du logiciel BAO Evolution ou équivalent,

Capacité à mener des visites et rédiger des évaluations, rapports sur la maîtrise de l'énergie.

La connaissance des collectivités territoriales, aides financières à la rénovation serait un plus.

### COMPÉTENCES

Rigueur et organisation.

Capacités de conduite de réunion, d'animation et de conviction.

Sens de l'écoute et du dialogue, sens du relationnel.

Travail en équipe et en transversalité, force de proposition.

## CONDITIONS DE TRAVAIL

Prise de poste souhaitée :

Lieu de travail : Milly-la-Forêt

Poste à temps complet : 35h / 9h-18h (17h le vendredi)

Rémunération statutaire + régime indemnitaire + tickets restaurant

Poste de travail dédié équipé d'un ordinateur et mise à disposition de véhicules de service sur le temps de travail

Potentielles réunions en soirée et/ou animation certains week-ends

Merci d'adresser vos CV et lettre de motivation sous la référence AAMMJJ\_NOM\_Prénom à :

**Monsieur le Président,  
Parc naturel régional du Gâtinais français,  
Maison du Parc, 20 Bd du Maréchal Lyautey,  
91490 Milly la Forêt**

de préférence par e-mail à : [c.durand@parc-gatinais-francais.fr](mailto:c.durand@parc-gatinais-francais.fr)

**Date limite de réception des candidatures :**

**1<sup>er</sup> Entretien pour les candidats sélectionnés :**

**Commission de recrutement pour les candidats sélectionnés :**

## ANNEXE 3 – CALENDRIER PRÉVISIONNEL

2024

COFIL SARE bilan 2023 – Perspectives 2024	Janvier 2024
Participation au COFIL départemental	Juin 2024
Participation au COFIL départemental	Novembre – Décembre 2024

2025

COFIL SARE bilan 2024 – Perspectives 2025	Janvier 2025
Participation au COFIL départemental	Juin 2025
Participation au COFIL départemental	Novembre – Décembre 2025

2026

COFIL SARE bilan 2025 – Perspectives 2026 et 2027	Janvier 2026
Participation au COFIL départemental	Juin 2026
Participation au COFIL départemental	Novembre – Décembre 2026
COFIL SARE bilan 2026 – Perspectives 2027	Novembre – Décembre 2026